

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

INSTALLATION D'ÉCHANTILLONS DE COMPTEURS D'EAU
RÉSIDENTIELS

SECTION I

NATURE DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES -
DESCRIPTION DU PROJET

1. Ce projet requiert l'embauche du personnel, les services professionnels et techniques, l'achat de logiciels, la location de matériel, la fourniture de biens et de services par des entreprises spécialisées, le tout pour des travaux d'installation de compteurs d'eau résidentiels.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

2. Ce projet, tel que décrit à l'article 1 relève de la compétence de l'agglomération de la ville et peut se localiser à divers endroits sur le territoire de la ville dans l'exercice de la compétence susmentionnée.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 200 000 \$.

TOTAL : 200 000 \$

Annexe préparée le 28 mars 2019 par :

Guillaume Drolet, ing., directeur
Section des opérations d'entretien des réseaux principaux
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout